



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**AVIS DE CONCOURS
DES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE L'INTÉRIEUR, DE LA
CULTURE ET DE LA DÉFENSE
POUR LE RECRUTEMENT DE SECRÉTAIRES
ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE
SESSION DE 2016**

ATTENTION :

Rectorat

Direction des
examens et concours

DEC 1
Bureau 200

Téléphone
03 88 23 37 23
Fax
03 88 23 38 02

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

- **Concours externe** : les postes sont à pourvoir au sein des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur, de l'Intérieur, de la Culture et de la Défense.

- **Concours interne** : les postes sont à pourvoir au sein des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur, de l'Intérieur et de la Défense.

Le candidat ne peut se présenter qu'à un seul concours car les épreuves se déroulent le même jour

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : 20 avril 2016

DATE DES ÉPREUVES ORALES : sera communiquée ultérieurement

NOMBRE DE POSTES : sera communiqué ultérieurement

CONDITIONS D'ACCÈS : voir conditions au verso

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

par INTERNET à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac3>
du mardi 2 février 2016 à partir de 12 heures au mercredi 2 mars 2016 à 17 heures.

Avant de procéder à votre inscription, vous devez créer votre **compte utilisateur**
(attention en aucun cas, le compte utilisateur ne vaut inscription).

A l'issue de l'activation de ce compte utilisateur, vous pourrez vous inscrire.

NOTE IMPORTANTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

- **Concours interne** :

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et le guide de remplissage sont **obligatoirement à télécharger** par le candidat à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr>

- **Concours externe** :

La fiche individuelle de renseignement est **obligatoirement à télécharger** par le candidat à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>



ATTENTION

- Les pièces justificatives devront être retournées au service académique chargé des inscriptions **pour LE 17 MARS 2016 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

- Le dossier de RAEP (concours interne) ou la fiche de renseignement (concours externe) devront être retournés en 3 exemplaires au service académique chargé des inscriptions **pour le 27 MAI 2016 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL. En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer cette démarche.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE

Pour être autorisés à concourir :

- les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (nationalité française, casier judiciaire vierge, droits civiques, position régulière au regard du service national, aptitude physique) et les conditions précisant la position d'activité fixée par l'article 19 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

- les candidats ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen remplissant les conditions de l'article 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, **conformément au décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003**. Ces personnes "ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique", **conformément à l'article 2 du décret n° 2002-1294 du 24 octobre 2002**.

A ces conditions générales s'ajoutent les conditions cumulatives suivantes : CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE

- être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV

OU justifier d'une qualification équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

AUCUNE CONDITION DE DIPLOME N'EST IMPOSEE AUX PARENTS DE TROIS ENFANTS ET PLUS

CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE

- être fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent y compris ceux de la Fonction Publique hospitalière **OU** militaires **OU** agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.

- être en activité, en position de détachement, en congé parental à la date de la première épreuve du concours.

- compter **au moins 4 ans de services publics au 1er janvier 2016**.